

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 05/10/2026

Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAIT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Didier GENDRAUD

Étaient absents : Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

Procurations de vote : Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

OBJET : 7 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans des Sociétés d'Economies Mixtes et Sociétés Publiques Locales

Délibération n° 008369

Désignation des représentants du Conseil Municipal dans des Sociétés d'Economies Mixtes et Sociétés Publiques Locales

Rapporteur : Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, Adjointe

Par délibérations des 23 avril et 28 mai 2026, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville de Besançon pour représenter la collectivité au sein des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL). Ces désignations permettent aux représentants de la collectivité de siéger au Conseil d'Administration desdites structures.

Par la présente délibération, il convient de désigner des représentants de la Ville de Besançon pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires des structures suivantes : Société d'Économie Mixte Micropolis ; Société d'Économie Mixte aktya ; Société d'Économie Mixte sedia ; Société Publique Locale Territoire 25 et Société d'Économie Mixte LOGE.GBM :

Société d'Économie Mixte Micropolis (SEMM)	
Titulaire	M. Ludovic FAGAUT
Société d'Économie Mixte aktya	
Titulaire	M. Fabrice TAILLARD
Société d'Économie Mixte sedia	
Titulaire	M. Guillaume BAILLY
Société Publique Locale Territoire 25 (SPL T25)	
Titulaire	M. Ludovic FAGAUT
Société d'Économie Mixte LOGE.GBM	
Titulaire	Mme Laurence MULOT CESARI

Mme Laurence MULOT CESARI (1) et MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Fabrice TAILLARD (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux ci-dessus pour représenter la Ville de Besançon aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des structures suivantes :

- Société d'Économie Mixte Micropolis,
- Société d'Économie Mixte aktya,
- Société d'Économie Mixte sedia,
- Société Publique Locale Territoire 25,
- Société d'Économie Mixte LOGE.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

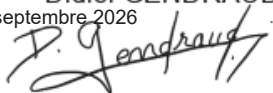
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

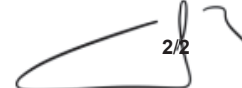
L'Adjoint à la citoyenneté, la laïcité, le devoir
de mémoire, la démocratie participative,
la lutte contre les discriminations,
Correspondant défense,
Didier GENDRAUD

Assemblée délibérante du 17 septembre 2026
Délibération n° 008369



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement